



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2022_10_82

Date de convocation du conseil : **30 septembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **21**

Nombre de votants : **25**

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita,
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M CARTER Maximilian
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à Mme CAILLETEAU Muriel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : **Déplacement de la salle des mariages et des registres d'Etat Civil durant les travaux à la Mairie de Montmoreau**

Secrétaire de séance : Madame Annette BLANDINEAU

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux de restructuration de la mairie de Montmoreau ne permettront pas au service administratif d'y exercer leurs missions. Ainsi, il est envisagé de transférer le personnel provisoirement dans la salle annexe de la bibliothèque.

Durant ces travaux, les mariages et les baptêmes civils ne pourront également pas être célébrés dans la salle dédiée à cet effet. Il est donc proposé que ces cérémonies aient lieu dans la salle des mariages de la commune historique de Saint-Amant-de-Montmoreau, qui possède les qualités requises, sous réserve de recueillir l'autorisation préalable du procureur de la République.

Enfin, pour permettre une conservation et une consultation optimale des registres d'état civil, il est proposé qu'ils soient transférés dans la salle des archives de la bibliothèque, salle attenante à la salle qui accueillera le personnel administratif et qu'une autorisation spéciale soit demandée pour que le registre de l'année soit déplacé à chaque cérémonie vers la commune historique de Saint-Amant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

CHARGE Monsieur le Maire de demander, à Madame la Procureure, l'autorisation de célébrer les mariages dans l'ancienne salle des mariages de la commune historique de Saint-Amant de Montmoreau, l'autorisation d'y déplacer le registre d'Etat Civil en vue de procéder au mariage correspondant ainsi que l'autorisation de déplacer les registres d'Etat Civil des 5 communes historiques dans la salle des archives de la bibliothèque durant les travaux de restructuration de la Mairie de Montmoreau.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 5 octobre 2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 10 octobre 2022

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

